

<p>No 10 Séance du Conseil général du 11 décembre 2009 à 20 h 00, à l'Hôtel de Ville</p>

Ordre du jour *:

1. Appel
2. Procès-verbal no 9
3. a) Nomination de deux membres à la Commission financière et de gestion en remplacement de MM. Marc Juan et Etienne Bögli
 b) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal du Syndicat d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès et de La Neuveville (SIEL) en remplacement de M. Marc Juan
 c) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal de l'ESRN en remplacement de Mme Florence Rapin
4. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2010
 Arrêté 1160
5. Modification de la réglementation communale sur la taxe et la police des chiens
 Arrêté 1161
6. Modification du taux du coefficient fiscal
 Arrêté 1162
7. a) Plan des intentions 2010-2013
 b) Budget 2010 et rapport de la Commission financière et de gestion
8. Crédit extrabudgétaire global de CHF 221'000 pour l'extension des réseaux d'eau, d'électricité, de l'éclairage public et du télé-réseau en 2010
 Arrêté 1163
9. Arrêté relatif aux emprises 2010
 Arrêté 1164
10. Divers

* ordre du jour modifié en séance, voir page 144.

* * * * *

En préambule, le président du Conseil général M. Joël Bader salue le nouveau conseiller communal M. Etienne Bögli, PLR, et les quatre nouveaux conseillers généraux Mme Gilliane Bürli, socialiste, MM. Jacques Devenoges, socialiste, Didier Hinkel et Jean-François Tödtli, PLR.

<p>1. Appel</p>

Sont excusés pour le Conseil général:

Mmes et MM. De Marcellis Pierre, Dort René, Hilpertshauer Michel, Jaccard Liselotte, Jeanneret Jean-Marc, Kühni Caroline, Morand Dominique, Moreillon Janine, Struchen Grégory, Tödtli Jean-François, Zbinden Yvan.

Conseil communal in corpore.

30 conseillers généraux présents. Majorité: 16.

Bureau du Conseil général:

- Président: M. Joël Bader
- Secrétaire: Mme Catherine Zbinden
- Questeurs: Mme Sonia Gremaud
Mme Patricia Wenger (en remplacement de M. René Dort)

2. Procès-verbal no 9

Mme Myriam Rais-Liechti demande une correction dans son intervention en page 130, 8^{ème} ligne depuis le bas: remplacer "L'APL n'a pas trouvé le moyen d'entamer le dialogue ..." par "L'APL n'a pas trouvé le bon dialogue [avec le Conseil communal] ...".

Le procès-verbal no 9 modifié est adopté avec remerciements à sa rédactrice.

Modification de l'ordre du jour:

Le parti socialiste propose de placer le point 6 (modification du coefficient fiscal) de l'ordre du jour en point 4, afin que la discussion sur les points suivants puisse avoir lieu en toute connaissance de cause.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par 18 voix contre 7.

- 3. a) Nomination de deux membres à la Commission financière et de gestion en remplacement de MM. Marc Juan et Etienne Bögli**
b) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal du Syndicat d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès et de La Neuveville (SIEL) en remplacement de M. Marc Juan
c) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal de l'ESRN en remplacement de Mme Florence Rapin

a) Nomination de deux membres à la Commission financière et de gestion:

Sont élus tacitement:

M. Marcel Doleyres, PLR
Mme Gilliane Bürli, socialiste

b) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal du SIEL:

Est élu tacitement:

M. Jacques Devenoges, socialiste

c) Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal de l'ESRN:

Est élue tacitement:

Mme Elisabeth Benoit, canette.

4. Modification du taux du coefficient fiscal Arrêté 1162

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, précise que pour lui, toute augmentation du taux du coefficient fiscal est une défaite. Nous n'étions peut-être pas assez humbles. La projection des comptes 2009 indique qu'ils seront déficitaires de plus d'un million de francs. Le budget 2010 sera rouge: une somme de CHF 730'000 est inscrite sur les documents remis. Nous verrons que grâce à la contribution extraordinaire de solidarité de crise des autorités cantonales, il sera encore péjoré de CHF 190'000. Mais les mauvais chiffres ne justifient pas forcément une modification du taux. Les graphiques de l'évolution de notre fortune montrent une tendance lourde et longue à l'érosion. En clair, nous dévorons notre fortune. Si le budget est mauvais, c'est avant tout dû au recul très important (mais qui devrait avoir atteint son point le plus bas) des revenus des personnes morales. Nos charges restent relativement stables. Les statistiques cantonales de novembre pour le chômage sont très mauvaises: 6,8 %, soit du jamais vu dans notre canton depuis bien longtemps. Le service de l'emploi prédit encore un accroissement du taux de chômage. Ces perspectives économiques laissent à penser que les années grasses pour les rentrées fiscales des personnes morales ne sont pas encore de retour. Les chiffres du chômage laissent imaginer que les charges de l'aide sociale vont exploser et que, pour la première fois depuis longtemps, nous devons peut-être revoir à la baisse les perspectives de revenus des impôts des personnes physiques. Les mauvaises projections des comptes 2009, un budget 2010 déficitaire, une fortune communale qui s'évapore, un avenir incertain, voilà les vraies raisons de la proposition de modification du taux du coefficient fiscal. Pourquoi de 2 points et non pas plus ? Il s'agit-là d'un aspect politique. Si la commune accepte cette augmentation pour 2010 (avant que d'autres communes fassent de même en 2011), elle grappillera quelques avantages du côté de la péréquation financière intercommunale. D'autre part, il faut s'attendre à des années 2010 et 2011 très sobres pour les finances cantonales. Si le sujet est encore tabou aujourd'hui, des décisions douloureuses devront à coup sûr être prises, qui passeront forcément par le portemonnaie du contribuable. Le Conseil communal n'aimerait pas que la probable colère des citoyens vis-à-vis du canton renforce le rejet de décisions communales qui arriveraient en même temps. En 2010 et 2011, il n'y aura plus de fenêtre de tolérance pour augmenter les impôts. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il faudrait augmenter de 5 points notre coefficient. Avec 2 points d'augmentation, il faudra continuer de chercher des solutions pour diminuer les charges, mais on peut expliquer à la population que d'autres font aussi des sacrifices. Nous gardons une certaine compétitivité fiscale pour maintenir ou attirer des contribuables aisés. Si le Conseil général admet cette augmentation raisonnable de 2 points, nous éviterons ce soir, tous ensemble, la pire des défaites: celle d'avoir refusé le combat du déficit.

M. Clément Meyrat, président de la commission financière, indique que la modification du taux du coefficient fiscal de 2 points permettra de réduire le déficit. La Commune n'a pas un train de vie exagéré et les employés seront appelés à participer à l'effort. La commission acceptera cette demande et espère que cette action aura une incidence sur le bénéfique, afin qu'une baisse du taux du coefficient fiscal puisse ensuite être envisagée.

M. Didier Hinkel informe que le PLR acceptera cet arrêté, estimant que c'est faire preuve de clairvoyance que d'augmenter le coefficient de 2 points seulement, pour ne pas encourir le risque d'un référendum et ce d'autant plus qu'avec la crise économique, ce n'est pas la meilleure période pour procéder à une augmentation. Par contre, cette politique fiscale ne fonctionnera pas sur le long terme, on ne peut pas continuer à faire de petites augmentations à chaque fois que cela ne va pas. La meilleure solution serait de laisser nos personnes physiques un peu tranquilles et de s'intéresser de plus près aux personnes morales. Il faut trouver le moyen qui nous permette d'éviter que, quand notre meilleur contribuable souffre, la commune souffre également. Il faudrait que l'on puisse s'émanciper de cette sorte de dépendance. Notre meilleur contribuable ne doit pas être

une béquille pour notre budget mais plutôt un apport complémentaire. Pour cela, il faudrait que la commune accueille de nouvelles personnes morales.

M. Bernhard Wenger indique que l'UDC acceptera cette modification du taux du coefficient fiscal. Comme chacun le sait, une majorité du parlement (mais pas les représentants de l'UDC) a voté un report de charges sur les communes de 8 millions de francs. Les chiffres ne sont pas encore établis précisément mais il est admis que ce report de charges représentera près de CHF 200'000 pour la commune du Landeron. Ce qui est sûr, c'est que cela équivaudra à plus d'un point du coefficient fiscal, puisque ce dernier représente CHF 150'000. Le parti cantonal UDC a décidé de lancer un référendum contre cette décision du Grand Conseil et invite chacun à soutenir cette démarche pour éviter un pillage de notre fortune par l'Etat.

M. Tobias Britz précise que le parti socialiste, avant de donner son avis, souhaite savoir si ce report de charges est visible dans le budget 2010 présenté.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, répond que non. Les chiffres exacts viennent de nous être communiqués: cette contribution de solidarité représentera pour la commune du Landeron la somme de CHF 190'300, qui doit être inscrite dans une rubrique nouvelle "950.361.00 Contribution de solidarité" du budget 2010, et qui augmentera le déficit d'autant.

Sur demande du parti socialiste, une interruption de séance est accordée de 20h25 à 20h30.

Après cette courte pause, Mme Gilliane Bürli, au nom du parti socialiste, apporte les réflexions suivantes. Le parti socialiste est déçu que cet ajustement du taux du coefficient fiscal n'ait pas été fait en 2007, comme cela aurait dû être le cas. Nous ne serions ainsi pas dans la même situation. Pour équilibrer le budget 2010, il faudrait augmenter le coefficient de 5 points, mais le Conseil communal ne propose que 2 points d'augmentation. Au vu de la discussion de ce soir, le parti socialiste propose, afin de combler le report de charges de l'Etat, un amendement pour faire passer le taux du coefficient fiscal de 59 à 62 points, soit une augmentation de 3 points.

M. Bernhard Wenger informe que le parti UDC refusera l'amendement proposé pour une augmentation de 3 points.

M. Gregory Mallet préférerait que l'on se batte contre la contribution de solidarité décidée par l'Etat. Ce n'est pas une mesure d'assainissement que de dire aux communes qu'elles doivent payer. Ne sachant pas si le référendum a des chances d'aboutir, afin de sensibiliser la population à la répercussion de cette décision dans l'hypothèse où cette contribution de solidarité entrerait en force, il propose d'augmenter le coefficient fiscal de 1 point pour l'Etat et de 2 points pour la commune. Il ouvre le sujet à la réflexion, également en termes de faisabilité.

En préparant cette séance, Mme Myriam Rais-Liechti a relu les propos tenus en décembre 2008, lorsqu'elle disait qu'*"il faut rester prudent le temps que notre fortune se refasse peu à peu, et qu'il faut continuer à prêter attention aux futures décisions qui seront prises par l'Etat pour améliorer ses finances"*. La solution trouvée est plutôt surprenante pour les communes, c'est un report de charges appelé "contribution de solidarité". Elle signera le référendum lancé contre cette décision mais soutiendra le Conseil communal dans l'idée qu'une augmentation de 2 points est suffisante et espère que l'immense travail d'analyse réalisé en 2005 et 2006 sur les finances communales ne soit pas déjà maintenant sous-estimé.

M. Gregory Mallet propose l'amendement suivant à l'arrêté 1162: *"En cas d'entrée en force de la contribution de solidarité de l'Etat, le coefficient sera de 62 % pour l'année 2010 uniquement."*

M. Olivier Perrot, président du Conseil communal, confirme que l'Exécutif maintient sa demande d'augmentation de 2 points. Il précise que ce versement d'une contribution de solidarité n'est pas ce que le Conseil d'Etat a demandé au parlement cantonal, mais bien ce qui a été voté par le Grand Conseil. L'association des communes neuchâtelaises (ACN) ne lancera pas de référendum.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, répond à la remarque faite sur la non-augmentation du coefficient en 2007. Il faut se rappeler que les années 2006/2007 ont dégagé d'excellents comptes. Il est pénible d'augmenter les impôts dans ces conditions-là. Cette contribution de solidarité est une mesure ponctuelle, pour une année. Il est désagréable d'augmenter les impôts pour une année et de les diminuer ensuite. La population ne comprendrait pas ce genre de mécanisme. Une augmentation de trois points d'impôts constitue déjà un niveau de menace de référendum.

M. Gregory Mallet voulait ouvrir le débat sur ce sujet. Il gardera son énergie pour d'autres combats, mais maintient tout de même son amendement, même s'il n'a pas rencontré beaucoup d'échos.

M. Tobias Britz éprouve un malaise en lisant dans le budget que nous avons toujours l'objectif de revenir à un niveau de fortune correspondant aux normes. Or, nous savons déjà que nous n'y arriverons pas cette année, ni l'année prochaine. La proposition du parti socialiste va bien dans ce sens-là.

L'amendement socialiste, proposant d'augmenter le coefficient fiscal de trois points (soit de 59 à 62 %), est refusé par 24 voix contre 5.

L'amendement Mallet, proposant qu'*"En cas d'entrée en force de la contribution de solidarité de l'Etat, le coefficient sera de 62 % pour l'année 2010 uniquement"*, est refusé par 21 voix contre 8.

L'arrêté 1162 est accepté par 22 voix, sans opposition.

5. Arrêté fixant les mesures salariales pour les employés communaux pour l'année 2010

Arrêté 1160

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, indique qu'il y a des communications plus agréables. Ces mesures salariales se veulent maximales pour les employés communaux et font partie des mesures structurelles qui ont une efficacité dans la durée. Par ce gel des salaires, notamment la dérogation à l'échelon automatique, le Conseil communal a voulu prendre ses responsabilités et non pas se cacher derrière les décisions de l'Etat. Cet arrêté signifie que les salaires 2010 seront les mêmes que ceux de 2009. Cela signifie aussi que l'échelon manquant de 2010 ne sera pas rattrapé en 2011, contrairement à la décision prise par le Grand Conseil après des négociations de marchands de tapis. Le Conseil communal a présenté ces mesures en primeur aux employés communaux.

M. Clément Meyrat, président de la commission financière, souligne le courage du Conseil communal dans cette prise de décision. Avec regret pour les employés communaux, la commission financière soutient l'exécutif dans cette mesure temporaire.

Mme Myriam Rais-Liechti indique que ce point a été très longuement débattu en séance du PLR. Le fonctionnement de l'échelle salariale a été bien expliqué. Pour rappel, le Conseil d'Etat souhaitait faire la même chose, mais les fonctionnaires de l'Etat ne voulaient pas de blocage sur les échelons. Le PLR s'est demandé s'il ne s'agissait pas d'une mesure trop dure. Elle aura des effets jusqu'à la fin de la carrière d'un employé

alors qu'une non-augmentation peut être rattrapée par la suite en cas d'embellie financière. Dans un tel cas, le rattrapage de l'échelon est-il envisageable ? Le PLR a besoin d'une réponse à cette question, les employés communaux aussi. Le parti a bien compris la volonté de donner un signal et salue le courage de l'exécutif d'assumer sa responsabilité. Il transparaît aussi une qualité de dialogue et de compréhension entre les deux parties et cela mérite d'être souligné. Le PLR remercie les employés d'avoir accepté cet effort. Dans ce même état d'esprit, il déposera une mesure temporaire, par le biais d'un projet d'arrêté qui sera présenté dans le courant de l'examen du budget, touchant les jetons de présence du Conseil général et des commissions. A l'unanimité moins une abstention, le PLR soutiendra la proposition du Conseil communal.

M. Alexandre Chabloz, au nom de l'UDC, vu la situation économique et la dégradation de l'état des finances communales, félicite le Conseil communal d'avoir pris les devants et de proposer ces mesures. Il remercie le personnel pour cette participation aux efforts, en souhaitant qu'elle soit de courte durée. Il faudra que plus de pression soit mise sur l'Etat contre le transfert des charges sur notre commune.

M. Tobias Britz informe que le parti socialiste a un autre regard sur ce dossier. Il se pose la question de savoir s'il ne s'agit pas d'un mauvais signal donné au personnel: c'est lui qui maîtrise les charges et c'est à lui d'exécuter le travail que nous lui donnons. Il faut aussi relativiser les chiffres donnés: il s'agit d'une charge de CHF 25'000, soit une somme entre 50 et 100 francs par mois pour les personnes concernées. Il faut arrêter de prendre le personnel pour une charge, il doit être considéré comme un investissement.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, répond concernant l'éventualité pour le Conseil communal de redéclencher un échelon. Il précise que la méthode la plus simple serait d'activer la possibilité que l'exécutif possède en tout temps d'augmenter les employés d'un échelon supplémentaire.

L'arrêté 1160 est accepté par 22 voix contre 5.

6. Modification de la réglementation communale sur la taxe et la police des chiens

Arrêté 1161

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, informe que les recettes de la taxe des chiens ne couvrent pas, et de loin, les dépenses induites par nos amis et leurs maîtres. De ce fait et au vu du temps de chien de nos finances communales, le Conseil communal propose d'augmenter la taxe de 20 francs.

M. Karim-Frédéric Marti, au nom de l'UDC et en sa qualité de propriétaire de chien, fera preuve de bonne volonté et acceptera cet arrêté.

L'arrêté 1161 est accepté par 24 voix sans opposition.

7. a) Plan des intentions 2010-2013

b) Budget 2010 et rapport de la Commission financière et de gestion

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, précise qu'une intention est une disposition d'esprit, qui propose d'atteindre un but déterminé sous des conditions non précisées. Il se tient à disposition pour répondre à toutes les questions sur le plan des intentions 2010-2013.

M. Clément Meyrat, président de la commission financière, précise que la commission souhaite avoir une présentation de toutes les dépenses qui y figurent.

Mme Chantal Ritter Cochand constate qu'en page 7.1, sous la rubrique "Enseignement", figurent des sommes importantes pour l'assainissement de l'école enfantine, le Trèfle à 4, bâtiment construit en 1995. Avons-nous encore des garanties de la part du constructeur ou est-ce déjà trop tard ?

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, informe que l'immeuble, après 13 ans, connaît de gros problèmes d'humidité et d'infiltrations d'eau. La garantie pour "défauts cachés" est valable 10 ans et ne peut donc plus être invoquée. Le Conseil n'a pas encore discuté avec le promoteur mais a l'intention de le faire. Il comprend la remarque, ayant été lui-même surpris de ces problèmes.

M. Jean-Claude Egger, au vu des 2 millions de francs prévus pour la réfection du bâtiment du Centre administratif, se demande s'il ne serait pas plus judicieux de raser le bâtiment et de revoir tout le concept du quartier.

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, indique qu'il s'agit d'une estimation sur la réfection totale des façades du CAL. Un crédit d'étude devrait très prochainement être présenté, différentes propositions seront étudiées, comme également la possibilité de le détruire.

M. Karim-Frédéric Marti estime que ce plan semble fondamental pour la politique de la localité. Quant aux degrés de priorité indiqués pour chaque objet, chaque décision mériterait un débat. Il se demande donc si on ne pourrait pas créer une commission consultative pour discuter de l'opportunité du degré de priorité imposé sur ce plan. Il semble que l'on pourrait mieux s'impliquer pour mieux diriger notre commune.

M. Olivier Perrot, président du Conseil communal, ne pense pas que créer un nouveau groupe de travail soit judicieux. Mais la question soulevée pourrait être du ressort de la commission financière et de gestion, qui pourrait se pencher sur cette analyse.

Budget 2010:

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, commente quelques points forts des pages bleues du cahier du budget. Ce budget a pu bénéficier d'une amélioration du suivi des comptes 2009. Ensuite, l'excellent contact avec nos principales personnes morales, qui nous informent au fur et à mesure de l'évolution de leurs recettes, nous a permis d'intégrer des chiffres au plus près de la réalité. Dès que l'état des comptes a été précisé, nous avons essayé de maîtriser au mieux les dépenses prévues et de projeter les prévisions non seulement au niveau du budget, mais également au niveau des comptes 2009. Les arrêtés votés amélioreront le résultat de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 258'000 et celui de la fortune de CHF 29'000. Le report de charges sur les communes proposé par le Conseil d'Etat n'était pas compris dans le budget, donc la décision du Grand Conseil implique de devoir rajouter une charge de CHF 190'300.- (contribution de solidarité). Nous avons aussi la chance que les députés landeronnais aient réellement combattu ce report de charges jusqu'au dernier moment. Les chapitres autoporteurs inquiètent le Conseil communal, notamment au niveau de l'eau et de l'épuration: il faudra étudier cela très soigneusement pour le budget 2011. Le tableau des variations importantes entre le budget 2010 et les comptes 2008 montre: la forte diminution due à la disparition de la police locale, une diminution des intérêts (grâce à l'excellent travail réalisé par ses prédécesseurs, avec un bon mélange d'emprunts à court et moyen termes, et le taux de la dette relativement moyen), la vente des terrains du quartier des Pêches Derrière l'Eglise, qui nous a aidé à moins emprunter. En dernier point, si l'Etat évoquait une catastrophe pour parler de la diminution du revenu des impôts de ses personnes morales, pour notre commune, il s'agit d'une chute vertigineuse. Sans cela, le budget aurait été bien plus présentable, car les charges sont presque constantes.

Autre point positif, grâce au travail du chef du service des finances, nous avons pu intégrer dans les histogrammes du compte de fonctionnement une bonne projection des comptes 2009. Il est important de dire que, malgré que cela peut paraître être un vœu pieux, le Conseil communal aimerait vraiment pouvoir augmenter la fortune communale, pour que la commune puisse absorber la prochaine crise avec son coussin de réserve, ce qui nous permettrait d'éviter de rediscuter du taux du coefficient fiscal et de passer cette prochaine crise sans drame. En intégrant les décisions prises au sujet de la taxe des chiens et l'augmentation du taux du coefficient fiscal, le déficit du budget s'élèvera à CHF 438'100. En tenant compte finalement de la contribution de solidarité de l'Etat (CHF 190'300), le déficit s'élèvera à CHF 628'400.

M. Clément Meyrat, président de la commission financière et de gestion, remercie le Conseil communal et son administration pour la qualité, la rigueur et la clarté des informations et des documents présentés. Lors de sa séance du 16 novembre, l'Exécutif a répondu à satisfaction aux quelque 20 questions soulevées par la commission financière. Cette dernière approuve le budget présenté.

M. Marcel Doleyres s'exprime au nom du PLR. Etablir un budget, c'est voir venir, anticiper. Ce n'est qu'après avoir porté une large réflexion sur la conjoncture à moyen et long terme que l'on sera en mesure de fixer les recettes que l'on va encaisser et décider des dépenses que l'on peut se permettre et que l'on doit supporter, avec pour objectif premier d'équilibrer les deux comptes, au mieux de pouvoir enregistrer un bénéfice. Aujourd'hui, il faut constater que le Conseil communal n'est pas en mesure d'atteindre cet objectif puisque le budget se solde par un excédent de charges de quelque CHF 730'000 (ramené à CHF 430'000 suite aux décisions prises ce soir), auquel il faudra ajouter un supplément non négligeable imposé par l'Etat. Le PLR a décidé, sans grand enthousiasme, d'accepter ce budget mais se montre préoccupé par l'état à venir des finances communales. S'il admet que les charges communales, hormis celles imposées par l'extérieur, sont généralement bien maîtrisées, il s'étonne que l'Exécutif n'engage pas une réflexion plus nourrie sur les divers apports qu'une commune telle que la nôtre se doit d'enregistrer. Se baser sur les tendances conjoncturelles d'un groupe d'experts de la Confédération pour estimer nos rentrées ne constitue pas, aux yeux du PLR, l'indicateur idéal pour connaître les réalités du terrain. En plus, dire qu'*"un seul effort soutenu dès maintenant et pour de nombreuses années peut nous permettre de résoudre notre dépendance trop grande vis-à-vis des cycles économiques"* est un message trop simpliste. Le PLR ne peut adhérer à cette manière de préparer l'avenir. Pour tendre à l'objectif d'assainir les finances, il souhaite que le Conseil communal élabore une véritable stratégie financière pour les années à venir, dans laquelle il serait notamment tenu compte de prévisions bien plus fiables que celles présentées, d'idées de réserves et de provisions où les effets des bonnes années pourraient compenser ceux des mauvaises, bref une sorte de plan des recettes à venir à l'instar du plan des intentions qui prévoit nos futures dépenses. Une série d'investigations devraient en outre être menées en vue de rendre notre commune plus attractive, mieux reconnue. Ceci aurait pour avantage de ne pas gérer nos finances dans la précipitation en n'ayant comme unique solution que de relever dans l'urgence le coefficient fiscal de plusieurs points, ou de recourir à des mesures telles que le gel des salaires des employés et l'augmentation de la taxe des chiens, mesures que le Conseil communal estime être des signaux forts vis-à-vis de la population mais qui n'ont pas un effet déterminant sur le déficit budgétisé. Avec cette réserve, où il souhaite voir l'exécutif développer une véritable stratégie et se doter de nouveaux outils de pilotage, le groupe PLR acceptera le budget, qui a au moins le mérite d'être, dans sa forme, bien présenté.

M. Bernhard Wenger informe que le groupe UDC acceptera le budget en s'étonnant toutefois de la grande variation avec les comptes 2008 présentée dans les pages bleues.

M. Tobias Britz précise que le parti socialiste n'a pas grand chose à ajouter, notant que les charges maîtrisables sont maîtrisées. Notre grande dépendance à une personne morale est le plus gros problème des finances communales. Que peut-on faire pour

réduire cette dépendance ? Ceci est la principale question qui devrait être posée. Pour sa part, le parti socialiste acceptera le budget 2010.

Lecture du budget chapitre par chapitre

Chapitre 0 Administration: Mme Myriam Rais-Liechti indique que le PLR a décidé de proposer une diminution des jetons de présence des conseillers généraux, des membres des commissions et des conseillers communaux. Ceci se veut un geste vis-à-vis de la population et des employés communaux. Cela fera aussi écho à la volonté du Conseil communal qui souhaitait un juste équilibre entre la population et les employés communaux. Il ne paraissait pas juste de faire diminuer de 10 % les honoraires de l'exécutif, car il s'agit d'un salaire; or les employés voient une stagnation de leur salaire et pas une baisse. Deux arrêtés sont donc déposés sur le bureau du Conseil général: l'arrêté 1163 modifiant temporairement (pour une année) de 10 % les jetons de présence des séances du Conseil général et des commissions, et l'arrêté 1164 modifiant temporairement (pour une année) de 10 % les jetons de présence des séances du Conseil communal.

M. Joël Bader, président du Conseil général, donne lecture complète des deux arrêtés. Ces deux arrêtés ne figurant pas à l'ordre du jour, il fait voter l'entrée en matière sur leur discussion. L'entrée en matière sur la discussion est acceptée par 24 voix contre 2.

M. Gregory Mallet est d'avis que si l'on parle de symétrie des efforts, cela signifie qu'il faudrait donc être prêt à renoncer à la progression automatique des jetons de présence. Or, cela n'est pas le cas pour les jetons de présence. Ces derniers sont versés dans les caisses des partis pour financer les campagnes, quand les membres ne doivent pas encore payer de leur poche. Il n'a pas l'impression que la mesure soit justifiée, et souhaite savoir combien cela représente en francs. Il s'opposera personnellement à cette mesure.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, informe qu'une diminution de 10 % des jetons de présence représente CHF 600 pour le Conseil général, CHF 400 pour les commissions et CHF 1'000 pour le Conseil communal, soit un total de CHF 2'000.

L'arrêté 1163 est accepté par 15 voix contre 6.

L'arrêté 1164 est accepté par 11 voix contre 7.

020.304.00 Cotisations caisse de pensions: M. Cédric Zbinden demande pourquoi ce chiffre augmente de plus de 15 % par rapport aux comptes 2008.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, répond que cela découle de la nouvelle caisse unique "Prévoyance.ne", qui a décidé d'augmenter les cotisations patronales de 10,5 à 11 %, ce qui provoque cette augmentation importante.

113.441.00 Part sur les amendes de police: M. Cédric Zbinden fait remarquer l'augmentation spectaculaire de la part sur les amendes de police.

Modifications au budget:

<i>011.300.00 Jetons de présence Conseil général:</i>	CHF 5'000 (à la place de CHF 5'600)
<i>011.300.01 Jetons de présence commissions:</i>	CHF 3'800 (à la place de CHF 4'200)
<i>012.300.01 Jetons de présence des séances du CC:</i>	CHF 18'200 (à la place de CHF 19'200)
<i>900.400.00 Impôt fortune personnes physiques:</i>	CHF 928'000 (à la place de CHF 899'000)
<i>900.400.01 Impôt revenu personnes physiques:</i>	CHF 8'326'000 (à la place de CHF 8'068'000)
<i>900.406.00 Taxe des chiens:</i>	CHF 27'200 (à la place de CHF 22'700).
<i>950.361.00 Contribution de solidarité (nouveau):</i>	CHF 190'300.

Le budget 2010, présentant un excédent de charges CHF 626'400 est accepté par 27 voix, sans opposition.

8. Crédit extrabudgétaire global de CHF 221'000 pour l'extension des réseaux d'eau, d'électricité, de l'éclairage public et du télé-réseau en 2010 Arrêté 1165

M. Willy Jakob, chef des services industriels, rappelle que l'on a groupé tous ces crédits extrabudgétaires pour des raisons de simplicité. Il s'agit des projections de constructions en 2010, dont on souhaite qu'elles se réalisent (certaines sont en cours). Le montant du crédit est récupéré par les taxes d'équipement.

L'arrêté 1165 est accepté par 27 voix, sans opposition.

9. Arrêté relatif aux emprises 2010 Arrêté 1166

M. Olivier Perrot, directeur des domaines, explique, surtout à l'intention des nouveaux conseillers généraux, que cet arrêté permet au Conseil communal, dans le cadre du budget, de procéder à des transactions immobilières s'il faut acheter quelques mètres carrés de terrain pour faire un trottoir par exemple. Cet arrêté est présenté chaque année et est valable uniquement pour les travaux inscrits dans le cadre du budget.

L'arrêté 1166 est accepté par 29 voix, sans opposition.

10. Divers

M. Etienne Bögli, directeur de l'enseignement, indique que le Conseil communal a reçu une correspondance de l'Association des parents du Landeron (APL), suite à l'acceptation de l'arrêté 1157 du 29 octobre 2009. Le comité de l'APL a cherché la meilleure solution possible et applicable en un très court délai. L'organisation sera donc la suivante dès le 1^{er} janvier 2010: pour répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur les transports de personnes, l'APL va louer désormais deux véhicules à une entreprise (suite à une mise en concurrence, l'entreprise choisie n'est pas Schumacher à Gampelen mais Minibus-Service de Savagnier). Un des bus continuera d'être conduit par les parents (les permis de conduire D ou D1 demeurent valables jusqu'en septembre 2013), l'autre sera conduit par un chauffeur professionnel (le réservoir des parents au bénéfice d'un permis valable allant en décroissant). Le comité de l'APL a pu, non seulement réduire les frais, mais aussi faire bénéficier davantage de familles grâce à une réorganisation des tournées. Les efforts de réforme ne s'arrêteront pas là puisque le délai pour cette manière de fonctionner court jusqu'en septembre 2013 au plus tard, date butoir pour les permis de conduire. Le Conseil communal et le comité de l'APL vont continuer leurs différentes réflexions, de manière à pouvoir faire évoluer ce dossier dans le sens positif qu'il a pris actuellement.

Mme Claude Perrenoud remercie la commission scolaire pour le rapport annexé au cahier et souhaite que le Conseil d'Etablissement Scolaire fasse part, relativement prochainement, de la manière dont il envisage les nouveautés introduites par Harmos.

Mme Chantal Ritter Cochand a de grandes craintes au niveau de la sécurité des enfants dans le cadre du ramassage de papier de la commission scolaire. On les voit juchés sur des camions remplis de papier ou assis sur la ridelle arrière des camions. Elle n'ose pas imaginer ce qui peut se passer en cas de freinage d'urgence. Elle sait qu'il s'agit d'une question pratique et pour faire les choses rapidement, mais elle est d'avis qu'il faudrait organiser ce ramassage d'une manière différente, peut-être à l'aide de véhicules supplémentaires, pour des questions de sécurité et de responsabilité.

M. Joël Bader, en sa qualité de président du Conseil d'Etablissement scolaire, précise que le ramassage de papier de décembre auquel il est fait allusion était organisé par le FC et la paroisse catholique. Lors du ramassage des écoles, aucun enfant n'a été transporté sur le pont des camions. Ils étaient installés dans les cabines, des véhicules ont fait des allers et venues pour les transporter d'un endroit à un autre et des bus fermés ont été utilisés.

Mme Chantal Ritter Cochand prend note avec satisfaction et demande alors au Conseil communal de transmettre ces consignes de sécurité aux autres organisateurs des ramassages de papier.

M. Gregory Mallet se réfère à la prise de position du PLR au niveau du budget, qu'il considère comme une attaque envers le conseiller communal responsable du dossier, et il rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il appartenait à une libérale d'établir le budget. Il précise que M. Roland Perret-Gentil a toute sa confiance, qu'il a déjà témoigné par le passé qu'il était parfaitement compétent pour cette tâche et qu'il le prouvera encore.

Mme Myriam Rais-Liechti demande où en est l'étude du plan d'aménagement régional: est-ce que des négociations sont en cours ? Un calendrier est-il établi ? Discutera-t-on de ce document dans le cadre de la région RUN ? Est-il sur le point d'aboutir ? Une réponse lors d'une prochaine séance lui conviendra parfaitement. Elle rappelle que ce plan aura des incidences importantes pour notre région. Par ailleurs, elle tient à souligner que la déclaration faite suite aux réflexions du parti libéral-radical ne se voulait en aucun cas contre le directeur des finances ou contre le Conseil communal. Il s'agissait simplement du fruit des réflexions et des questions posées par le parti.

M. Dominique Turberg, délégué RUN, présentera volontiers prochainement un topo sur la question du plan directeur régional. Il peut toutefois déjà préciser que ce document est en discussion dans les communes de l'Entre-deux-Lacs. Ce plan intéresse également des personnes au niveau du canton. Il est relativement nouveau de discuter ainsi, mais cela constitue aussi un point d'achoppement dans nos communes. Le plan n'est pas encore au stade d'être adopté.

M. Olivier Perrot, président du Conseil communal, informe que trois employés communaux partiront en retraite à fin 2009: M. Roger Gremaud, employé au service de voirie depuis 38 ans, M. Jacques Wingeier, qui a œuvré pendant 39 ans au service de la collectivité publique, tout d'abord en qualité d'ouvrier forestier puis comme auxiliaire de conciergerie au C2T, et Mme Marie-Claude Ducommun, releveuse de compteurs depuis le 1^{er} mars 1986. Le Conseil communal souhaite d'ores et déjà une heureuse retraite à ces trois personnes, qui totalisent 89 ans au service de la commune du Landeron. Ont été engagés pour les remplacer: Mme Micheline Loeffel-Béguin, releveuse de compteurs et M. Pascal Turuvani, employé de voirie. Le poste de M. Wingeier n'est pas encore repourvu. Il signale également que M. Thierry Jeanrenaud a été engagé dès le 1^{er} janvier 2010 en qualité de concierge du C2T, en remplacement de M. Patrick Clot. Il présente les meilleurs vœux du Conseil communal pour les fêtes de fin d'année et invite l'assemblée au traditionnel apéritif garni servi au Caveau, tout en saluant la présence parmi le public de Mme Nicole Rochat, pasteure au Landeron depuis cet été.

Séance levée à 22 h 00.

Le président:

J. Bader

La secrétaire:

C. Zbinden